

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 juillet 2016

Convocation du 21 juillet 2016
Affichée le 21 juillet 2016

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, VETTER Bernard, WEISS Bernard, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, BROSE Estelle, CRIQUI Marc (arrive au point 2).

Conseillers absents excusés : FRITZ Michèle, GUERRIER Catherine, MARTZLOFF Christian, BECK Isabelle,

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2016 a été adopté à l'unanimité.

1. Travaux de ravalement et de peinture des façades de l'église : attribution du marché

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées pour la réalisation des travaux de ravalement et de peinture des façades de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Note que, suite à la publication de l'appel d'offres en mairie, sur le site internet de la mairie et de la communauté des communes et aux demandes de dossiers ou d'explications d'entreprises, un seul candidat a présenté une offre.
- Confirme la nécessité de faire réaliser ces travaux en 2016, afin de pouvoir bénéficier des subventions prévues au Contrat de Territoire comme prévu au budget et avant la période froide de fin d'année, vu la nature des travaux.
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Peinture Halbwachs pour un montant maximum de 69.930,00 euros HT et 83.916,00 euros TTC. Le montant définitif sera calculé selon le métrage réel des surfaces traitées.
- Sollicite les subventions prévues au Contrat de Territoire auprès du Conseil Départemental.
- Sollicite les éventuelles aides de la Fondation du Patrimoine.
- Décide du plan de financement suivant :
 - fonds propres,
 - récupération de la TVA,
 - subvention du Conseil Départemental,
 - participation du Conseil de Fabrique,
 - aides éventuelles de la Fondation du Patrimoine,
- Autorise le maire à signer le marché et tous les documents pour la réalisation et le paiement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 au compte 21318.

M. Marc CRIQUI arrive à ce point

2. Démolition des immeubles sis au 141, rue de l'Eglise

Le Maire expose au Conseil Municipal que le permis de démolir a été accordé pour la maison d'habitation, la grange et les dépendances, sis au 141, rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention,

- prend acte des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France et décide de mettre en dépôt les tuiles mécaniques noires datant de l'Empire Allemand.
- décide la démolition de la maison d'habitation, de la grange et des dépendances.
- Décide d'intégrer ces travaux de démolition dans le projet global d'extension du cimetière qui donnera lieu à une consultation de maîtrise d'œuvre.

3. Immeubles sis au 141, rue de l'Eglise : vente du mobilier

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en vue de la démolition des bâtiments sis au 141 rue de l'Eglise, le mobilier doit être dégagé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la mise en vente du mobilier présent dans ces bâtiments, ainsi que de toutes les parties immobilières ou divers éléments susceptibles d'être récupérés.
- Décide à cette fin d'organiser la vente.
- Autorise le Maire à organiser cette vente.

Les bénéfices générés par ces ventes seront inscrits à l'article 7788 du budget 2016.

4. Extension du cimetière : consultation de maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments relatifs au dossier d'extension du cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention,

- Décide de faire appel pour ces travaux, y compris ceux relatifs à la démolition de la maison d'habitation, de la grange et des dépendances, sis au 141, rue de l'Eglise, à un Maître d'Œuvre.
- Autorise le Maire à procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre à cette fin.

5. Réaménagement du talus, rue de la Montée, au droit de la parcelle cadastrée, section 2, n° 137, et droit d'usage pour M. et Mme Gaspard

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme Gaspard, domiciliés au 126, rue de la Montée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. et Mme Gaspard à abattre les sapins qui longent la route au droit de leur propriété, ainsi que ceux à proximité de la route dans la parcelle communale près de la voie ferrée.
- Autorise M. et Mme Gaspard à remblayer entre le talus et leur propriété pour combler le creux. La rehausse éventuellement nécessaire des regards des divers réseaux privés et publics sera à la charge de M. et Mme Gaspard.
- Décide d'accorder le droit d'usage à M. et Mme Gaspard sur la surface élaguée et nettoyée entre leur propriété et la voirie communale, charge à eux d'assurer des plantations adaptées aux lieux et leur entretien. Les éventuelles haies ou clôtures devront être implantées sur le domaine privé.
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

6. Appartement communal situé au-dessus de l'ancienne gare : suite à donner aux impayés de loyer

Le conseil Municipal prend connaissance du dossier relatif au locataire de l'appartement communal situé au-dessus de l'ancienne gare, M. Boos Gérard, celui-ci restant redevable de loyers impayés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite la CIADE, afin que, dans le cadre de la protection juridique, le dossier soit soumis à consultation.
- Autorise, si nécessaire, le Maire à ester en justice et décide de confier les intérêts de la commune à l'avocat, recommandé par la CIADE, afin de procéder à son expulsion.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 29 juillet 2016

Le Maire, Patrice WEISS